



Travaux de valorisation de la résidence PREMMA 32 logements - Commune de KONE

*Marché N°50001/2021/1/XXX-X
Pièce 01 – Cahier des Clauses Techniques Particulières*

Lot n° 01-02-08-10-13-19

Travaux de valorisation 2021 – marché privé de travaux

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX	3
1.1 CONTRAINTES PARTICULIERES :.....	3
1.2 LISTE DES PLANS FOURNIS :.....	3
LOT 01 : GROS-ŒUVRE	3
LOT 02 : V.R.D.	4
LOT 08 : CLÔTURE.....	6
LOT 10 : PEINTURE	8
LOT 13 : ELECTRICITE	9
LOT 16 : MENUISERIE BOIS	11
LOT 19 : REVETEMENT DE SOL & MUR.....	12

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX

1.1 Contraintes particulières :

Une attention toute particulière devra être apportée pour protéger et signaler le chantier pendant la durée des travaux.

1.2 Liste des plans fournis :

- ✚ PLANCHE n°1 : Situation – Masse
- ✚ PLANCHE n°2 : Clôture et soutènement
- ✚ PLANCHE n°3 : Parking
- ✚ PLANCHE n°4 : Bloc A1 – A2
- ✚ PLANCHE n°5 : Bloc B
- ✚ PLANCHE n°6 : Bloc C1
- ✚ PLANCHE n°7 : Bloc C2
- ✚ PLANCHE n°8 : Bloc D
- ✚ PLANCHE n°9 : Bloc E
- ✚ PLANCHE n°10 : Cuisines et placards

Toutes les dimensions citées ci-dessous ne sont données qu'à titre indicatif. Elles doivent être vérifiées par l'entreprise adjudicataire du lot concerné, calculées par des bureaux compétents et pris en considération dans les prix.

L'entrepreneur du lot concerné doit la réalisation et la fourniture de tous les plans d'exécution.

LOT 01 : GROS-ŒUVRE

I - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- ✚ D.T.U. :
 - N° 12: Terrassement pour le Bâtiment
 - N° 13.11: Fondations superficielles
 - N° 13.12 : Règles de calcul des fondations superficielles
 - N° 20.1 : Parois et murs en maçonnerie
 - N° 21 : Exécution des travaux en béton
 - N° 20-12-43 : NFP 84-304
 - N° 60.32 : Canalisations Évacuations eaux pluviales
 - N° 60.33 : Canalisations Évacuations eaux usées et vannes
- ✚ Normes en vigueur.
- ✚ Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- ✚ Règles de l'Art
- ✚ A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot :

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné ;
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Autonomie en eau et électricité ;
- Le nettoyage régulier du site.

1.100 – GROS-ŒUVRE

1.101 – Dépose du mur de soutènement existant

L'entreprise devra réaliser la dépose et l'évacuation des murs de soutènements existants, y compris rondins de bois, semelle, dépose soigneuse des brise-vue de certains logements en vue de leur repose après travaux, toutes sujétions de réalisation et finition.

Quantité estimée : 187ml environ

1.102 – Mur de soutènement

Le titulaire devra la fourniture et mise en œuvre de murs de soutènement, y compris fouilles, réglage du fond de fouille en béton de scorie ou lit de sable pour recevoir les massifs en béton armé (350kg/3), déblais, remblaiement, évacuation du surplus de matériaux, marches d'escalier, repose des brise-vue déposés, toutes sujétions de fourniture, mise en œuvre et finitions.

Les IPE120 seront en acier galvanisé et encastrés dans les massifs ou à défaut scellés sur des platines.

Les rondins auront une longueur de 1m de long et s'emboîteront dans les IPE. Le géotextile sera posé entre la terre et les rondins.

Un fer plat devra être soudé sur le champs de l'IPE pour empêcher que les rondins puissent être retiré (dispositif « antivol »).

IPE 120 : en acier galvanisé – peint avec peinture métallique (traitement de préparation du support – profondeur d'ancrage 35 cm.

Massif béton armé: 40 cm x 40 cm x 40 cm tous les mètres ou semelle + longrine.

Escalier béton armé

Rondin de bois : diamètre 100mm - classe 4 – peint avec une peinture bitumineuse coté terre.

Géotextile : classe 2.

Drain : PVC DN60 + cailloux à drain.

Déblais/évacuation – quantité estimée : 37.4 m3

Fouilles IPE – quantité : 187u

Scellement IPE – quantité : 187u






Rondins de bois – quantité estimée : 185 ml environ

Soudure antivol – quantité : 187u

Drain – quantité estimée : 185ml

LOT 02 : V.R.D.**I - GENERALITES**

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

-  D.T.U.
-  Normes en vigueur.
-  Spécifications de mode d'emploi des fabricants
-  Règles de l'Art
-  A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX**2.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES :****2.001 – Installation et repli**

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot :

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné ;
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Autonomie en eau et électricité ;
- Le nettoyage régulier du site ;
- Y compris toutes sujétions.

2.002 – Essais de portance

Ce prix rémunère l'ensemble des frais de contrôle de portance sur couche de forme ou plateforme par essais à la plaque (y compris arrêt du chantier et fourniture du camion) sur le parking et l'entrée de la résidence ainsi que les rapports de contrôle, y compris toutes sujétions.

Les résultats des essais permettront de vérifier l'état de la couche de forme et de réaliser une couche de forme par substitution.

Repère : « Parking des logements » et « entrée de la résidence ».

2.003 – Essais au gamma densimètre

Les essais au gamma densimètre porteront sur la GNT du parking et de l'entrée de la résidence, y compris toutes sujétions.

La masse volumique moyenne sur toute l'épaisseur de la couche sera :

- 97% de d OPM (NF P 94-093-2 et NF EN 13286-2) pour 50% des mesures,
- 95% de d OPM pour 95% des mesures.

Nombres d'essais : 6 unités – positions définis par le maître d'œuvre.

Repère : « Parking des logements » et « entrée de la résidence ».

2.004 – Documents conformes à l'exécution

Remise des dossiers d'ouvrage exécutés

2.005 – Balayage

Le titulaire devra balayer la voirie, parking (enrobé) par une balayeuse de voirie, y compris toutes sujétions de réalisation.

Quantité estimée : 1605m² environ

2.100 - CHAUSSEE

2.110 Déblais

Ce prix rémunère l'exécution de déblais sur matériaux meuble et comprend :

- Les opérations de piquetage, de nivellement et de débroussaillage,
- La fouille, le transport et la mise en décharge des excédents,
- Le dressage des parois, le réglage et nivellement du fond, le blindage s'il y a lieu,
- Les sujétions particulières dues aux longements et aux croisements de câbles, égouts, canalisations, ou autres constructions rencontrés en fouilles y compris dépose et repose en cas de besoins, réfections éventuelles, main d'œuvre (l'entrepreneur restant responsable des dommages commis par sa faute)
- L'épuisement des eaux de ruissellement et souterraines dont le débit est inférieur à 25 m³ à l'heure,
- Les dispositifs de sécurité de tranchée vis-à-vis des usagers,
- Le rétablissement provisoire des chaussées, trottoirs et accotements.
- Le dessouchage et évacuation des végétaux présents sur l'emprise du projet.
- Toutes sujétions de réalisation.

Repère : « Parking des logements » - « entrée de la résidence » - « accotement ».

Déblais parking – quantité estimée : 43.4m³ environ

Déblais accotements – quantité estimée : 138.6m³ environ

Déblais entrée résidence – quantité estimée : 43.4m³ environ

2.120 Remblais en apport

Ce prix rémunère la fourniture de la GNT, le répandage, réglage et compactage, y compris toutes sujétions fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Repère : « Parking des logements » - « entrée de la résidence » - « accotement ».

Remblais parking – quantité estimée : 32.55m³ environ

Remblais accotements – quantité estimée : 103.95m³ environ

Remblais entrée résidence – quantité estimée : 32.55m³ environ

2.200 - REVETEMENT

2.210 Préparation avant revêtement

Le titulaire devra mettre en place une couche d'imprégnation conformément au cahier des charges y compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Repère : « Parking des logements » - « entrée de la résidence » - « accotement ».

Préparation parking – quantité estimée : 217 m² environ

Préparation accotements – quantité estimée : 693 m² environ

Préparation entrée résidence – quantité estimée : 217 m² environ

2.220 Revêtement sur chaussée

BBSG 0/10 SUR 5-6 CM

Le titulaire devra mettre en place une couche de roulement en enrobé du type Béton Bitumineux Semi-Grenu sur une épaisseur de 6 cm et comprend :

- La fourniture, le transport à pied d'œuvre et le répannage,
- Le compactage,
- La réalisation des joints.
- Y compris toutes sujétions de fourniture, mise en œuvre et finitions.

Repère : « Parking des logements » - « entrée de la résidence » - « accotement ».

Revêtement parking – quantité estimée : 217 m² environ

Revêtement accotements – quantité estimée : 693 m² environ

Revêtement entrée résidence – quantité estimée : 217 m² environ

2.300 - SIGNALÉTIQUE

2.310 Panneaux « STOP » (AB4-classe 2)

Le titulaire devra fournir et poser un panneau de AB4 600, y compris toutes sujétions de fourniture, pose et fixation.

Le panneau devra être certifié CE NF et en tôle alu 15/10e avec les bords profilés et arrondis, 2 rails pour fixation au dos avec les brides le poteau en acier galvanisé à scelle, le film réfléchissant de classe 2 garanti 7 ans. Y compris fouille, le coulage du massif et son scellement.

Dimension: 600 mm.

Quantité : 2u

2.320 Marquage au sol « STOP »

Le marquage au sol devra se faire grâce à une ligne continue transversale blanche, y compris toutes sujétions de fourniture, mise en œuvre et finition.

La ligne doit avoir une largeur de 0,50m d'épaisseur et s'étendre sur toute la largeur de la voie dédiée à la circulation des véhicules devant marquer le STOP.

La prestation devra être réalisé avec une peinture routière blanche homologué NF.

Quantité : 2u

2.400 – REGARD PVC

2.410 Regard PVC

Le titulaire devra déposer les regards en PVC en mauvaise état sur l'emprise des accotements et parking, et les remplacer par un regard PVC similaire, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Dimension: 70,1 cm (L) x 53,3 cm (P) x 30,7 cm (H).

Quantité : 10u

LOT 08 : CLÔTURE

I - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- ✚ D.T.U.
- ✚ Normes en vigueur,
- ✚ Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- ✚ Règles de l'Art
- ✚ A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

8.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

8.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot, y compris toutes sujétions.

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné,
- Panneau de chantier conformément à l'annexe 2 du CCAP, y compris toutes sujétions de pose,
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Autonomie en eau et électricité ;
- Le nettoyage régulier du site.

8.100 – DEPOSE/DEMOLITON**8.101 – Dépose clôture existante**

Ce prix rémunère la dépose de l'ensemble des clôtures existantes, poteaux, portillons, massifs, qu'elle soit périphérique, séparative ou privative, y compris toutes sujétions.

Clôture de type simple torsion.

Quantité estimée : 667ml environ

8.200 – CLÔTURE**8.201 – Clôture périphérique – 8.202 – Clôture séparative & privative**

Le titulaire aura à sa charge la fourniture et la pose de clôtures rigides, y compris fouilles, massifs béton, poteaux, panneaux, bouchons, peinture, remblaiement, évacuation, toutes sujétions de fourniture, pose et de finition.

• Clôtures entre jardins privatifs

- Poteaux en acier galvanisé tube 50x100mm, épaisseur 2mm, espacés de 2,50m maximum
- Grillage en treillis soudé en acier galvanisé (maille 100x50mm) posé avec 2 lisses en acier galvanisé 50x25mm ;
- Bouchons ;
- Peinture métallique tri composant (PM);
- Hauteur = 1,20m

Clôture séparative & privative – quantité estimée : 455ml environ

• Portillons jardins privatifs

- Poteaux en acier galvanisé tube 50x100mm, épaisseur 2mm, largeur 100cm.
- Grillage en treillis soudé en acier galvanisé (maille 100x50mm) posé avec 2 lisses en acier galvanisé 50x25mm ;
- Bouchons ;
- Peinture métallique tri composant (PM);
- Deux charnières, loquet à levier de gravité en acier galvanisé ;
- Hauteur = 1,20m

Portillons clôture séparative & privative - quantité : 17u

• Clôtures périphérique

- Poteaux en acier galvanisé tube 50x100mm, épaisseur 2mm, espacés de 2,50m maximum
- Grillage en treillis soudé en acier galvanisé (maille 100x50mm) posé avec 3 lisses en acier galvanisé 50x25mm ;
- Bouchons ;
- Peinture métallique tri composant (PM);
- Hauteur = 2,00m

Clôture périphérique – quantité estimée : 328ml environ

• Portillons / portail périphérique

- Poteaux en acier galvanisé tube 50x100mm, épaisseur 2mm, largeur 100cm, portail largeur 300 cm (double vantail).
- Grillage en treillis soudé en acier galvanisé (maille 100x50mm) posé avec 2 / 3 lisses en acier galvanisé 50x25mm ;

- Bouchons ;
- Peinture métallique tri composant (PM) ;
- Trois charnières, loquet à levier de gravité en acier galvanisé.

Portail 3m - quantité : 1

LOT 10 : PEINTURE

I - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- ✚ D.T.U.
- ✚ Normes en vigueur,
- ✚ Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- ✚ Règles de l'Art
- ✚ A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le coloris est au choix du Maître d'œuvre sur présentation de nuanciers.

Les travaux de peinture à réaliser comprendront les travaux préparatoires, l'ensemble des peintures (fourniture et mise en œuvre), le nettoyage de mise en service avant livraison, les échafaudages nécessaires, nacelles...

L'entreprise devra la reconnaissance des supports et la connaissance des fonds et subjectiles, la protection des surfaces qui pourraient être tâchées, attaquées ou détériorés. Entre autre, l'entreprise devra la protection par film polyane des carrelages, des menuiseries, ou des revêtements qui seront réalisés au moment de l'intervention.

L'entrepreneur devra s'assurer que les produits employés sont compatibles avec les fonds à traiter. Les fiches techniques seront à fournir.

Au cas où des peintures seraient défectueuses, le travail serait refait aux frais de l'entrepreneur, qui engage non seulement sa responsabilité mais également celle de son fournisseur.

Pendant l'exécution des travaux, le maître d'œuvre se réserve le droit de faire effectuer des prélèvements sur les matériaux employés, qui devront être parfaitement conformes aux propositions retenues.

Ces prélèvements seront envoyés au fabricant pour contrôle d'origine ou à un laboratoire pour analyse. Les prélèvements et analyses sont à la charge de l'entrepreneur de PEINTURE. Dans le cas où l'analyse aurait révélé l'emploi de matériaux interdits ou de produits de qualité inférieure à celle prescrite, la peinture sera rigoureusement refusée et refaite par l'entrepreneur et à ses frais sous réserve de poursuites à exercer pour tromperie sur la qualité.

Reconnaissance et préparations des subjectiles

L'entrepreneur exécutera toutes les préparations et apprêts nécessaires des subjectiles qu'il aura à peindre. Il exécutera les ponçages nécessaires entre chaque couche d'apprêt et de peinture, ainsi que les différentes teintes de peinture suivant échantillonnages par le maître d'œuvre.

L'entrepreneur devra procéder à temps, à toute vérification de l'état des subjectiles qu'il aura à traiter.

Il doit se renseigner auprès des corps de métiers qui le précèdent sur la comptabilité des traitements qu'il prévoit avec le travail exécuté.

Toutes observations devront être faites en temps utile par l'entrepreneur avant tout début d'exécution des travaux de peinture.

Par la suite, aucune réclamation ne sera admise au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue des peintures et toutes les réfections complémentaires seront à la charge de l'entrepreneur de peinture.

Tous les travaux préparatoires tels que: égrenage, rebouchage, calfeutremments, masticage à la colle ou à l'huile, bandes de calicot, seront exécutés avec un soin maximum afin d'obtenir un travail exempt de toute critique. Les ponçages seront exécutés de façon à ne laisser aucun grain sur les plâtres ou aucune écharpe, ni trace d'outil sur les bois.

Les fers et fontes seront d'abord traités au minium glycéro après avoir été brossés à la brosse métallique. En cours des travaux, l'entrepreneur devra assurer la protection parfaite des surfaces qui pourraient être attaquées ou tachées par des produits qu'il utilise.

Garantie

Les travaux de peinture seront garantis pendant une période de 5 ans à compter de la date de réception des travaux. Au-delà, et dans la mesure où des détériorations de caractère anormal apparaîtraient avant la fin de la cinquième année

suivant la date d'effet de la réception des travaux, la responsabilité conjointe de l'entreprise et du fabricant sera engagée déduction faite de l'abattement normal " prorata temporis " pour vétusté.

Echantillonnage

L'entrepreneur devra préparer à ses frais et sur l'indication du maître d'œuvre des échantillons en nombre suffisant pour permettre à ce dernier de fixer les teintes définitives.

Ces échantillons seront conservés sur le chantier jusqu'à réception des ouvrages.

Ces échantillons seront présentés après séchage complet des produits et sur le même support.

Protection

L'entrepreneur devra la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou détériorées (revêtements de sol, menuiseries) il devra à cet égard tous les réchampissages nécessaires.

L'exécution des revêtements de sol souples collés sera postérieure aux travaux de peinture. En conséquence, les peintures définitives des plinthes et autres ouvrages (dernière couche) seront à faire après pose des revêtements de sol.

Rechampissage – changement de tons

Tous les ouvrages de peinture seront soigneusement exécutés avec tous les réchampissages parfaitement exécutés sur revêtement faïence, appareils sanitaires, boiseries apparentes, vitrage etc...

Il sera dû, à la demande de l'architecte, tous changements de tons et emploi de couleurs fines; l'entrepreneur devra à ce sujet les échantillons préalables au choix définitif.

10.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

10.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot, y compris toutes sujétions.

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné,
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Le nettoyage régulier du site.

10.100 – PEINTURE

10.101 – Décapage bandeau

Ce prix rémunère le décapage des bandeaux de toiture en acier galvanisé, y compris décapant chimique, grattoir, brosse métallique, toutes sujétions de fourniture, réalisation et de finitions.

Quantité estimée : 641ml environ






10.102 – Peinture sur bandeau en option

Ce prix rémunère la fourniture et l'application de couches de peinture sans solvant sur les bandeaux métalliques, y compris couche d'impression, rebouchage, toutes sujétions de fourniture, d'application et de finition.

LOT 13 : ELECTRICITE

I - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

-  D.T.U.
-  Normes en vigueur,
-  Spécifications de mode d'emploi des fabricants
-  Règles de l'Art
-  A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II – ETENDUES DES OUVRAGES

Les travaux à réaliser comprennent la fourniture, la pose et le raccordement de l'ensemble des installations électriques courants forts, notamment :

 Hotte

Essais et vérifications

Pour s'assurer de la fiabilité des systèmes, il est impératif de vérifier point par point que les informations sont bien transmises et que les ordres qui en découlent arrivent à destination.

L'entrepreneur devra, pour les essais et vérifications, les appareillages de mesure et de communication nécessaires aux contrôles des installations.

La réception provisoire des installations sera commencée lorsque l'Entreprise aura terminé la mise au point de toutes ses installations et aura fourni ses plans de récolement et procès-verbaux d'essais.

III – PROPOSITIONS DE L'ENTREPRENEUR

Les propositions se rapportant à l'exécution des travaux d'installations électriques courants forts et faibles remises par l'Entrepreneur doivent être établies en conformité avec les normes et règlements en vigueur.

Il devra se rendre sur le site pour analyser l'importance des travaux à réaliser.

Il est entendu que l'Entrepreneur s'est informé de l'ensemble des travaux, de leur importance, de leur nature et qu'il a suppléé par ses connaissances techniques et professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans et devis descriptifs.

L'Entrepreneur s'engage à mettre à la disposition du chantier la main d'œuvre qualifiée et tout l'outillage nécessaire à la réalisation de ses travaux dans les délais prescrits au planning général.

L'Entrepreneur est tenu d'établir sa proposition conformément au dossier d'appel d'offres.

D'une façon générale, l'Entrepreneur ne pourra invoquer une omission non signalée, ni une mauvaise interprétation des documents pour refuser de fournir ou de monter un dispositif mettant en cause le bon fonctionnement de l'installation.

Toute anomalie constatée devra être aussitôt signalée au Maître d'œuvre.

IV - DESCRIPTION DES TRAVAUX

13.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

13.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot, y compris toutes sujétions.

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre.
- L'implantation des ouvrages du lot concerné,
- Le nettoyage régulier du site.

13.002 – Contrôle technique : Vérification de l'installation électrique

Ce prix rémunère la vérification de l'installation électrique par un bureau de contrôle missionné par le présent lot, y compris toutes sujétions.

Quantité : 32u

13.100 – HOTTE

13.101 – Alimentation électrique de la hotte

L'entreprise doit les frais pour l'alimentation électrique de la hotte comprenant :

- Une saignée depuis une prise électrique de la cuisine jusqu'à la prise électrique dédié à la hotte,
- La fourniture et la pose d'un câble d'alimentation électrique allant d'une prise électrique de la cuisine jusqu'à la prise électrique de la hotte ;

- Le rebouchage de la saignée au plâtre et/ou mortier, reprise soignée;
- La reprise peinture sur la saignée (idem à l'existant);
- Prise électrique.

Les goulottes sont proscrites.

Y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, de raccordement et de finitions.

Saignée - rebouchage - peinture - quantité : 32u

Gaine - câble électrique - prise - quantité : 32u

13.102 – Hotte

L'entreprise doit la fourniture et la pose d'une hotte décorative de chez FRANKE 572811 ou similaire.

La hotte devra avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- Type de hotte : Murale
- Largeur de la hotte (cm) 60,00 cm
- Nombre de vitesses d'aspiration 3 Vitesses
- Débit (Max.) 430 m3/h
- Niveau sonore (Max.) 67 dB(A)
- Puissance (W) 145 W
- Pression du moteur (Pa) 300,00 Pa
- Éclairage LED 2x1W (4000k)
- Type de commandes Boutons poussoirs
- Diamètre de sortie (évacuation) Ø 150 mm
- Filtre à charbon
- Tension et fréquence 220-240 V

Y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, de raccordement et de finitions

Quantité : 32u

LOT 16 : MENUISERIE BOIS

I - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- ✚ D.T.U.
- ✚ Normes en vigueur,
- ✚ Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- ✚ Règles de l'Art
- ✚ A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - PLANS ET ETUDES D'EXECUTION

La réalisation des calculs et des plans d'exécution des ouvrages est à la charge de l'entreprise. Il appartient à l'entreprise de fournir au Maître d'œuvre tous les plans d'exécution des ouvrages, plans de détails, résultats d'essais nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Les plans sont établis pendant la période de préparation qui suit l'ordre de service d'ouverture du chantier, sous la direction du Maître d'œuvre.

Les entreprises demeurent responsables de leurs travaux et doivent apporter toutes les précisions utiles à une réalisation conforme aux règles en vigueur.

Documents à remettre et à la charge de l'entreprise :

- Les plans d'exécution
- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés
- Toutes les dimensions des éléments
- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.)
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état
- Toutes réservations pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.
- Participation aux études de synthèses

III - DESCRIPTION DES TRAVAUX

16.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES**16.001 – Installation et repli**

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot, y compris toute sujétions.

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné,
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Le nettoyage régulier du site.

16.100 – MENUISERIE BOIS**16.101 – Placard**

L'entreprise devra fournir et poser des placards stratifiés en bois compressé haute densité (hydrofuge), rail, guide, roulettes, étagères, façades coulissantes, retombées, cornière PVC, plafonds intérieurs, rayonnage, tringle selon le cahier des charges FCH, joue intérieure et extérieure en bois compressé (hydrofuge) mélaminé blanc... y compris accessoires, toutes sujétions de fourniture, de pose et de finitions.

Cloison séparative - quantité : 30u

Placards - quantité : 61u

16.102 – Meuble cuisine

L'entreprise devra fournir et poser des meubles cuisines selon la planche n°10 en aggloméré de bois qualité CTBH revêtus de stratifiés et mélaminés de coloris au choix du maître d'œuvre pour les parties apparentes, cornière pvc, y compris toutes sujétions de fourniture, de pose et de finitions.

Les parties intérieures seront réalisées en mélaminé.

Le meuble cuisine sera composé :

- De meuble haut avec porte en 60 cm x 60 cm et 40 cm x 40 cm y compris quincaillerie (poignée en inox);
- Porte sous plan de travail à battant ou coulissant en mélaminé hydrofuge;
- Piètement ;
- Renfort bois mélaminé hydrofuge
- Etagères
- 1 module Tiroirs avec 1 range couverts et 2 range plats en option y compris quincaillerie de pose de pose et de finitions.

L'entreprise devra prendre en compte l'existence des coffres de protection des nourrices et devra adapter son meuble en fonction ou modifier le coffre.

Les plans de travail, les éviers ainsi que les appareillages de plomberie seront conservés.

La disposition des modules est à adapter selon les cuisines existantes.

Y compris toute sujétions de démolition, reprise plâtre, plomberie et peinture.

Variante :

L'entreprise pourra proposer de déposer l'ensemble du meuble cuisine (plan de travail, évier, raccordement plomberie EM, EC/EF) et proposer une cuisine complète (plan de travail, évier, appareillage plomberie) selon la planche n°10.

L'entreprise pourra conserver ou non les plans de travail, les éviers et la robinetterie.

Y compris toute sujétions de démolition, reprise plâtre, plomberie et peinture.

Meuble haut 60x60 – quantité : 47u

Meuble haut 40x40 – quantité : 10u

Renfort bois – quantité : 32u






Portes sous plan de travail – quantité : 118u

Tiroirs 1 range couverts/2range plats – quantité 32u

LOT 19 : REVETEMENT DE SOL & MUR

I - GENERALITES

Le présent cahier des charges a pour objet de décrire tous les ouvrages matériels matériaux et mise en œuvre pour les travaux de revalorisation de la Résidence PREMMA – 32 logements dans la commune de KONE.

-  D.T.U.
-  Normes en vigueur,
-  Spécifications de mode d'emploi des fabricants
-  Règles de l'Art
-  A la réglementation d'hygiène et de sécurité

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

19.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

19.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre du présent lot, y compris toutes sujétions.

- Une installation et repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens ;
- L'implantation des ouvrages du lot concerné,
- Les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- Le nettoyage régulier du site.

19.100 – REVETEMENTS DE SOL

19.101 – Chape

Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une chape dosée à 300 kg de ciment CPJ 45 par m³ de béton, sur une épaisseur de chape 3 à 5 cm et planimétrie parfaite. L'entreprise devra nettoyer les dalles et les humidifier avant la mise en place du mortier de pose.

Un joint périphérique en polystyrène de 3 mm doit être posé entre les parois verticales et la chape, y compris les joints de dilatation conformément aux D.T.U., forme de pente vers les siphons de sols, toutes les sujétions de mise en œuvre et de finition.

Y compris passivation des aciers visible, toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finitions.

Quantité estimée : 537m² environ

19.102 – Carrelage

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de carreaux de carrelage antiglisse en grès cérame. Un joint périphérique de 3 mm doit être posé entre les parois verticales et les carreaux. Le jointolement se fait au coulis de ciment. Le modèle retenu devra justifier du classement M4.

L'entreprise doit les joints continus entre les pièces, barres de seuil, y compris toutes les sujétions de fourniture, de pose et de finitions.

- Pentes, avec caniveau d'évacuation et barbacanes
- Carrelage en grès cérame 30x30 minimum
- Classe U3S-P3-E3-C2 minimum
- Classement antidérapant R11
- Nez de marches en aluminium scellés lors de la pose des carreaux
- Plinthes en grès émaillé assorti (exclure les plinthes en bois ou PVC) et à angles biseautés
- Barres de seuil en inox vissées

Quantité estimée : 537m² environ

19.103 – Plinthe

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de plinthes en carrelage similaire au carrelage posé, modèle assorti à celui posé, y compris toutes les sujétions de fourniture, de pose et de finitions.

Quantité estimée : 382ml environ

19.104 – Crédence en option

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une crédence en faïence sous hotte (10x10 ou 15x15) sur une dimension de 80cmx140cm, y compris toutes les sujétions de fourniture, de pose et de finitions. La crédence partira du sol fini.

Quantité : 32u

Fait en 1 (un) exemplaire original à Nouméa, le JJ/MM/AAAA

Le Titulaire :

(1) La signature doit être précédée de la mention manuscrite « BON POUR ACCEPTATION » et le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales.

Le Maître de l’Ouvrage :

Pour le Directeur du FCH et par délégation,

Le Directeur Technique
Etienne VELUT

Exemplaire FCH non nantissable